Année académique 2020 - 2021 Domaine Économique

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 25S Impôt des personnes physiques 2			
Code	ECCM2B25SIPP2	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Karine BALON** (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de permettre à l'étudiant d'améliorer ses connaissances de base en impôt des personnes physiques en combinant l'élaboration approfondie d'une déclaration fiscale et le calcul d'impôt.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- de remplir les cadres principaux d'une déclaration fiscale sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition;
- de déterminer l'impôt sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition;
- de déterminer les charges professionnelles les plus avantageuses pour un contribuable sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B25IPP2A Impôt des personnes physiques 36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B25IPP2A Impôt des personnes physiques 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général: la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenue lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions:

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont qustion sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation de l'UE (quelle que soitla note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soient la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d’évaluation pourront être modifiés durant l’année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s’imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Année académique 2020-2021 Domaine Économique

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des personnes physiques			
Code	3_ECCM2B25IPP2A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Karine BALON** (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

la finalité de cette activité d'apprentisage est de permettre à l'étudiant d'améliorer ses connaissances de base en impôt des personnes physiques en combinant l'élaboration approfondie d'une déclaration fiscale et le calcul d'impôt.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 1: S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.

Compétence 2: Communiquer: écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration de l'entreprises;

2.5 stucturer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs.

Compétence 3: mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité comptable

3.2 Etablir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes.

Compétences 4: Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique.

4.3 vérifier la conformité des documents aux exigences légales;

4.4 Etablir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et finacière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.

Compétence 5: S'organiser, structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

IPP:

- Les revenus immobiliers et la détermination des revenus immobiliers nets;
- les revenus professionnels et les charges professionnelles des salariés, des dirigeants d'entreprise, des indépendants et des professions libérales;
- L'ATN voiture de société;
- le quotient conjugal;
- La dépense déductible;
- Les emprunts hypothécaires pour l'habitation propre et les avantages fiscaux régionaux;

- Les dépenses qui donnent droit à une réduction d'impôt;
- la détermination de l'impôt.

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive;
- Approche par situation-probème;
- Cours magistral;
- Etude de cas;
- Travial en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions-réponses.

Ouvrages de référence

- Guide impôts 2020, IPCF;
- Guide fiscal du contribuable - IPP - 2020, UNSP;
- Guide impôt 2020, Test achats;

Divers

- Fiscologue;
- Pacioli;
- Astuces et conseils;
- www.lexalert.net

Ces ouvrages et publications ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'UE mais simplement conseillés.

Supports

- Syllabus;
- Notes de cours;
- Tax on calc.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en présentiel

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions étudiées au point de vue pratique.

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être fait en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021). Les modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la fédération Wallonie Bruxelles).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation dérites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions:

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentisage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d’évaluation pourront être modifiés durant l’année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s’imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).